



DÉSORMAIS, POUR VOS
OPÉRATIONS DE :

MUTATION

Contactez **VITMAS**

DJIDJOLÉ - BATOMÉ : 22 50 79 39 / 90 03 83 30

- EFFICACITÉ
- DISCRÉTION
- RAPIDITÉ

PRESTATAIRE AGRÉÉ PAR LA DTRF

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 218 du jeudi 25 novembre 2021 / Prix : 250 F CFA

TOGOCOM

P.3

Le bazar d'Alazard

- Conflit d'intérêt et délit d'initié
- Colère des points de vente T-Money
- Grève générale illimitée des travailleurs à partir du 09 décembre



Groupe Togocom

Cour de Justice de la CEDEAO : 20 ans après

P.4



NATIONAL

REVISION LOI
ORGANIQUE HAAC

P.7

Les points clés



SPORT

REPRISE DES
ACTIVITÉS SPORTIVES

P.4

Voici le protocole sanitaire



CANAL+

LE DECODEUR HD
5 000 FCFA
10 000 TTC
INCROYABLE
DES LA FORMULE ACCESS



POUR TOUT REASONNEMENT
15 JOURS
OFFERTS
A TOUT CANAL+

Noël
Ensemble!

CANALPLUSTOGO

L'Information !!!



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le cadre de l'opérationnalisation effective du Poste de Contrôles Juxtaposés (PCJ) de Noépé-Akanu et de la redéfinition du corridor Abidjan-Lagos,

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des Opérateurs économiques qu'à compter du 1er novembre 2021, les opérations de dédouanement de marchandises en transit, au départ ou en provenance du Ghana à destination du Togo ou d'autres pays sont impérativement logées au Poste de Contrôles Juxtaposés de Noépé-Akanu.

Sont ainsi visées, les marchandises chargées dans les ports, usines, entrepôts ou autres installations similaires en provenance du Ghana.

Il en est de même du transit douanier de marchandises au départ ou en provenance du Togo à destination du Ghana ou d'autres pays.

En ce qui concerne le trafic des marchandises diverses achetées sur le marché ghanéen ou togolais communément appelées «acquit» les formalités de dédouanement sont domiciliées à la Division des Opérations Douanières de Kwadjoviakopé et au bureau de Douane de Ségbé.

Le Commissaire Général compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé, le 19 octobre 2021

P. Le Commissaire Général absent, p.i
Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects, p.i

Kwawo A. K. ESSIEN

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

TOGOCOM

Le bazar d'Alazard

Ça sent le roussi à Togocom. Le Syndicat des Travailleurs du Numérique du Togo (S.T.N.T) observera tous les jeudis et vendredis, à compter du 09 décembre 2021, une grève illimitée, jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Un préavis de grève a été déposé sur la table du directeur général de Togocom ce lundi 22 novembre 2021. Cette situation intervient au moment où les points de vente T-Money boudent l'opérateur de téléphonie mobile pour précompte illégal sur leurs bénéficiaires au nom d'une « prétendue » promotion.

— Nicolas EDORH

La situation est tendue à Togocom. A part la dégradation continue de la qualité de service du réseau dont se plaignent de nombreux abonnés, un préavis de grève vient d'être envoyé à la direction générale de la société par le STNT, et concerne tous les travailleurs de la filiale Togo Cellulaire, de Lomé à Cinkassé.

Les raisons de ce débrayage désormais régulier, sont multiformes. Il s'agit notamment du non-respect des accords assortis d'un moratoire conclu le 30 décembre 2020. Les travailleurs déplorent la dégradation des conditions de vie et de travail : le conflit d'intérêt et le délit d'initié dans la gouvernance, la dégradation

de la qualité de service de transfert d'argent T-Money, le refus de renouvellement des pièces de rechange, la rupture de contrat des employés ayant des CDD et qui ont travaillé durant des années dans des équipes et agences, les emplois précaires, le manque de matériels de bureau pour servir la clientèle, la vente de véhicules du parc automobile existant remplacé par un contrat de location long durée (LLD) et l'introduction des recrutements des externes au détriment des anciens salariés, constituent les insuffisances par rapport aux conditions de travail et de vie qui sont à la base de cette éminente grève.

A cela s'ajoutent le non-respect des accords du 10 février 2021, des dispositions



du statut du personnel du Togo Cellulaire et ses avantages acquis comme les étrennes, la prime de 1^{er} mai, le traitement des dossiers de prêt équipement et l'organisation des formations métiers délocalisées. Le S.T.N.T dénonce ces divers dysfonctionnements, la désorganisation du travail et surcharge des OPEX pour l'entité TGC. Plusieurs faits démontrent à suffisance cette désorganisation : « la mise sur carreaux des anciens managers, des recrutements, des achats et des locations sont engagés sur le budget de TGC sans comptabilité ni audit, une gestion désastreuse des ressources humaines avec un management désordonné, le personnel du fixe mélangé à celui du mobile sans formations spécifiques et manque de formations de métiers adéquats ».

Ce sont les reproches faits par les travailleurs de la société et qui font l'objet de

cette grève hebdomadaire illimitée de deux jours à partir du 09 décembre 2021. « Après de multiples démarches infructueuses du bureau exécutif et des délégués du personnel avec des échanges de courriers sans réponses convaincantes teintées de mépris des salariés de TGC, nous avons opté pour l'escalade acquise de droit », précise le préavis de grève du STNT.

Les deux parties ont encore des jours pour d'éventuelles discussions pour trouver une solution durable et adéquate à la crise qui ne fait que durer à Togocom. A défaut d'un accord ou d'une résolution favorable, les syndicalistes sont déterminés à mettre en exécution leur grève.

Ça grogne dans les points de vente T-Money

Depuis quelques jours, Togocom a annoncé une promotion de fin d'année sur le service T-Money. Une nouvelle qui n'est pas du goût des points de vente qui dénoncent une décision prise unilatéralement, sans consultation préalable, et qui rogne sur leurs bénéficiaires relatifs aux opérations de dépôt et retrait d'argent

T-Money. « C'est dans ces bénéficiaires que nous employons des gens, que nous faisons face à certaines charges. Togocom ne peut pas décider comme ça sans nous consulter. Ce n'est pas normal. Certains points de vente ont décidé de ne pas servir les clients. Nous allons initier des actions d'envergure dans les prochains jours », nous confie un opérateur économique.

Selon nos informations, des commissions de 20 FCFA gagnés sur certaines opérations seraient passés à 3F avec cette promotion, tandis que là où il était perçu 60 FCFA par les points de vente sur une opération, c'est désormais entre 7 et 12 FCFA.

La société Togocom est secouée par une affaire de commissions sur les transferts d'argent T-Money. Les points des transferts rejettent catégoriquement la méthode unilatérale de la société de faire des réductions sur les commissions perçues par les points de vente. Les responsables des points de transfert d'argent menacent de cesser les transferts T-Money dans les prochaines heures, s'ils ne sont pas écoutés et associés à cette promotion.

ADMINISTRATION

La fonction publique recrute

Il y a un manque de ressources humaines dans l'administration publique au Togo. Un manquement qui est source de lenteur et d'inefficacité dans certains secteurs. Afin de remédier à ce manque et offrir du travail aux Togolais, le gouvernement lance un concours de recrutement général pour l'année 2022 dans la fonction publique. 2725 seront retenus à l'issue de ce concours.

— Isidore AYEKO

C'est un communiqué du ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue social, Gilbert Bawara, publié ce lundi 22 novembre 2021, qui enclenche le processus. Tous les Togolais de 18 à 40 ans peuvent postuler. S'agissant des candidats exerçant en qualité de volontaires ou de contractuels dans l'administration ou service public ou parapublic, ou ayant effectué des services antérieurs valables pour la retraite, l'âge limite pour être éligible au concours est porté à 44 ans. Quant aux postulants aux postes d'adjoints techniques, eaux et forêts, catégorie (C), ils

doivent avoir au plus 25 ans. Principale nouveauté, ce concours qui évaluait les candidats, sous un format d'épreuve générale, va, cette fois-ci, tenir compte des profils de chaque candidat. Objectif, répondre plus efficacement aux besoins des services, des ministères et des institutions en ressources humaines. « Il y aura par exemple des épreuves particulières pour ceux qui seront recrutés pour être des juristes dans les administrations. Il y aura donc des épreuves distinctes », indique Gilbert Bawara, ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social.



2725 agents seront retenus à l'issue du test prévu en février sur toute l'étendue du territoire. Les dossiers sont reçus au cabinet du ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social à Lomé, et dans les directions régionales du travail et des lois sociales, à Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong

entre le 6 décembre 2021 et le 7 janvier 2022. La date de l'écrit est prévue pour le samedi 26 février 2022.

Le dernier concours de recrutement remontant en 2008. Le Togo a besoin de renforcer son administration. « Ce recrutement est nécessaire, notamment pour faire face

au déficit quasi généralisé en ressources humaines auquel sont confrontés les ministères et institutions de l'Etat », a affirmé le ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social.

Les profils recherchés sont, entre autres, des économistes, statisticiens, comptables, géographes, gestionnaires, financiers, ingénieurs, juristes, sociologues, urbanistes, communicateurs, météorologues, politistes, climatologues, psychologues, secrétaires, techniciens, informaticiens, et des logisticiens.

Des menuisiers, des frigoristes, des plombiers, des magasiniers, des maçons, des chauffeurs, des coursiers, des coiffeuses et des couturières, sont également éligibles.

REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Voici le protocole sanitaire

Les activités sportives vont reprendre dans les prochains jours. Dans le souci d'éviter la propagation de la Covid-19, le ministère des Sports et des Loisirs a mis en place un dispositif qui régleme ces activités. Des dispositions particulières, spécifiques et générales contenues dans un document intitulé « Protocole sanitaire pour les activités et événements sportifs dans le contexte de la Covid -19 au Togo ».

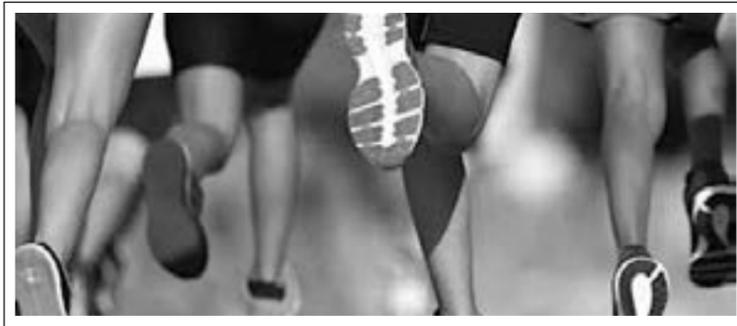
Isidore AYEKO

Les gouvernants ont le devoir de protéger leurs administrés et leur offrir un meilleur cadre d'activités sportives et de loisirs. Dans le contexte de la pandémie, le gouvernement, notamment le ministère des Sports et des Loisirs, a pris de nouvelles dispositions pour permettre aux uns et aux autres d'exercer les activités sportives. Et ceci pour éviter la contamination massive.

Ainsi l'accès aux stades ou à tout lieu de manifestation sportive est soumis à la présentation d'une carte de vaccination ou d'un résultat de test PCR négatif valable, le port obligatoire de masque, au respect des règles d'hygiène (la prise de la

température par thermoflash, le lavage des mains avec du savon, l'utilisation du gel hydroalcoolique), le respect de la distanciation sociale. Il est souhaitable de privilégier les activités en plein air, à défaut, aérer les locaux, interdire à toute personne suspecte d'être contaminée de participer à une séance d'entraînement, désinfecter la matériel sportif et les lieux et coller les affiches pour un rappel régulier des mesures d'hygiène. Pour une meilleure traçabilité en cas d'infection, il est demandé « d'établir une liste de participants lors de chaque entraînement ou rencontre sportive : noms et prénoms, numéros de téléphone ».

Des mesures complémentaires



sont édictées pour une meilleure santé : l'interdiction de la vente de boissons et de nourritures, la mise en place des dispositifs sanitaires de lutte contre la Covid-19, la sensibilisation des usagers (sportifs et spectateurs) et l'organisation des entraînements et des compétitions professionnelles à huis clos.

En outre, le gouvernement a pris des dispositions pour les sports de combat et des sports collectifs. Ces dispositions indiquent de privilégier les entraînements individualisés, de présenter un résultat négatif du test de dépistage de SARS-COV-2 pour les acteurs (athlètes, entraîneurs, arbitres, etc.) au

moins 72 heures avant chaque compétition et/ou d'un pass vaccinal et faire des séances d'entraînement en petits groupes (sports collectifs).

Chaque fédération sportive doit mettre en pratique toutes ces dispositions et mesures.

En effet, elle doit « mettre en place un comité sanitaire qui fera l'évaluation des risques, contrôler l'effectivité du pass vaccinal et les résultats des tests de dépistage, autoriser ou annuler les rencontres ou compétitions en fonction des risques identifiés », indique le document. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec la Direction des sports et de l'éducation physique (DSEP).

Les activités sportives ayant un caractère international, les mesures destinées aux étrangers figurent également dans le protocole sanitaire.

Tous les sportifs ou autres acteurs et invités étrangers feront leurs tests Covid-19 avant le départ de leurs pays respectifs et arriveront au Togo avec les résultats certifiés par un organisme agréé dans les pays d'origine, en conformité avec les directives de la CEDEAO et les exigences du Comité Covid-19 du Togo. Arrivés au Togo, tous les tests seront repris. Afin d'éviter les longues files d'attente à l'arrivée, il est recommandé aux étrangers de s'inscrire en ligne : <https://voyage.gouv.tg>. Les tests sont obligatoirement repris 72 heures au moins avant le départ de Lomé si le séjour du participant dépasse une semaine.

Il est précisé que les sports de masse restent interdits sur toute l'étendue du territoire national.

JUSTICE

Cour de Justice de la CEDEAO : 20 ans après

Lomé abrite depuis le lundi 22 novembre 2021, la conférence internationale sur les 20 ans d'existence de la Cour de Justice de la CEDEAO. Axée sur le thème central : « Vingt ans de la Cour de Justice de la CEDEAO : réalisations, défis et perspectives », cette conférence internationale a planché sur la vie, les réalisations, les insuffisances de la Cour depuis sa naissance, trouver des voies et stratégies pour renforcer sa notoriété envers les Etats et offrir la justice aux peuples de la communauté. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Kokouvi Puis Agbetomey, ministre togolais de la Justice et de la Législation, en présence de Jean Claude Kassi Brou, président de la Commission CEDEAO et Edward Amonko Asante, président de la Cour de Justice de la CEDEAO.

Isidore AYEKO

Pendant quatre jours, les éminents universitaires, avocats, juges, enseignants et magistrats venus des pays de la CEDEAO réfléchissent à cet outil communautaire de respect des droits humains de la CEDEAO et de règlement des différends entre les différents pays de la communauté. Les réalisations ont comblé les attentes des Etats et des populations, mais aujourd'hui, beaucoup de défis restent à relever pour un meilleur fonctionnement

de la Cour. Des avancées notoires sont réalisées par la haute instance sous-régionale. Environ 600 affaires sont confiées à la Cour avec près de 400 arrêts prononcés en faveur du respect des droits humains des citoyens de la CEDEAO, d'autres liés au respect de la Constitution des Etats et au règlement des différends entre les Etats membres. Des insuffisances restent à corriger. La mise en œuvre des décisions de la Cour et les situations de



non-respect de ces décisions constituent les défis, car les décisions de la Cour de Justice de la CEDEAO sont immédiatement exécutoires et ne sont pas susceptibles d'appel. Certains Etats ne respectent pas cette clause communautaire.

Ces quelques insuffisances sont relevées par l'éminent juge Mohammad Taoufik Ladan dans sa conférence inaugurale : « le refus des Etats à respecter les jugements et les arrêts prononcés par la cour, la lenteur dans l'applicabilité des décisions par les Etats et la réduction du nombre de juges de la Cour ». Il souhaite le réaffirmement des traités de 1993 pour un mécanisme solide avec des fondamentaux de l'Etat de Droit et de la bonne gouvernance qui sont des instruments très

importants pour l'intégration régionale. « Les Etats membres doivent céder une partie de leur souveraineté pour un meilleur fonctionnement de la Cour », a expliqué Mohammad Taoufik Ladan.

Lomé est une tribune pour l'avenir de la Cour de la Justice de la CEDEAO.

Des propositions et recommandations faites conforteront cette instance régionale dans son fonctionnement. « Pendant ces 96 heures jailliront des idées novatrices des débats et échanges. Les participants proposeront des axes d'amélioration pour une justice plus efficace, plus accessible et plus transparente dans un contexte régional et global plus ouvert grâce aux technologies modernes, mais également plus complexe », a indiqué Jean Claude Kassi Brou, le président de la commission de la CEDEAO. Il a également insisté sur le respect des arrêts de la Cour par les Etats membres. Pour le président de la Cour de Justice de la CEDEAO, les assises de Lomé donneront un nouvel élan à l'institution. « D'éminents

magistrats, universitaires, magistrats, juristes sont à Lomé pour jauger l'Etat de la Cour, afin de faire des projections sur son avenir », a précisé Edward Amonko Asante, président de la Cour de Justice de la CEDEAO.

La cérémonie de clôture desdits travaux est prévue pour ce jour. Kokouvi Puis Agbetomey, ministre togolais de la Justice et de la Législation a invité les participants à de profondes réflexions pour un meilleur fonctionnement pour le bonheur des citoyens de la Communauté.

Principal organe judiciaire de la Communauté, la Cour de Justice a d'abord été créée par un protocole signé en 1991, puis sa mise en place a été formalisée dans l'article 15 du Traité révisé de la Communauté en 1993. Cette institution régionale a pour rôle majeur d'assurer le respect du droit et des principes d'équité dans l'interprétation et l'application des dispositions du Traité révisé ainsi que d'autres instruments juridiques subsidiaires adoptés par la Communauté.

FINANCES

Le CREPMF devient l'AMF

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers va devenir l'Autorité des marchés financiers.

Les députés ont adopté mardi la loi autorisant la ratification du Traité portant modification des dispositions du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) relative à la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Le marché financier régional est l'un des instruments de financement des économies de l'UEMOA. « Dans ce cadre, le CREPMF joue le rôle de gendarme pour la protection de l'épargne investie

dans l'UMOA à travers l'organisation de l'appel public à l'épargne, l'habilitation, le contrôle des structures de marché et des intervenants commerciaux, le contrôle de la régularité des opérations de bourse », a rappelé le ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya.

Le CREPMF édicte, notamment, les dispositions applicables à l'appel public à l'épargne et notamment aux opérations de bourse et autres produits de placement, aux conditions d'exercice des



structures de marché et des intervenants commerciaux. C'est donc un organe de régulation et de supervision essentiel.

Selon Republicoftogo, la signature par les Chefs d'Etat et de gouvernement du Traité modificatif du Traité de l'UMOA à Abidjan, le 12 juillet 2019, a pour objectif d'assurer une distinction entre le « Conseil Régional »

de l'Épargne publique et des Marchés Financiers et le « conseil régional » de certaines collectivités publiques locales et territoriales des Etats membres de l'UMOA.

Elle vise par ailleurs à consacrer une dénomination en phase avec le statut et les missions dévolues à l'organe de régulation du marché financier, et partant, la conformité avec la terminologie qui caractérise les régulateurs des marchés financiers au plan international.

L'entrée en vigueur du Traité portant modification des dispositions du Traité de

l'UMOA du 20 janvier 2007 au terme de la ratification par tous les Etats membres de l'UEMOA, aura pour effet de consacrer la nouvelle dénomination de l'organe de régulation des marchés financiers de l'UMOA, en l'occurrence le « Conseil Régional » de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, qui deviendra « Autorité des Marchés Financiers » après 25 années d'existence.

AU 3ÈME TRIMESTRE 2021

Uniwax renforce son bénéfice à 1,52 milliard FCFA

En neuf mois, Uniwax fait quatre fois mieux qu'à fin 2020. Selon Sika Finance, le géant ivoirien de l'industrie textile vient d'annoncer un bénéfice de 1,52 milliard FCFA au terme du 3ème trimestre 2021, en progression de 75,6% en rythme annuel.

Cette performance qui s'inscrit dans celle du 1^{er} semestre 2021 est à attribuer à l'efficacité du dispositif tant humain, commercial que technique. Les indicateurs clés sont tous ressortis en hausse au terme des neuf premiers

mois de l'année en cours. Le chiffre d'affaires s'est bonifié de 10,6% à 29 milliards FCFA et le résultat d'exploitation a connu une amélioration fulgurante de 81,5% à 2 milliards FCFA. Des embellies qui ont permis au résultat des



activités ordinaires de se hisser à 2,03 milliards FCFA en croissance de 76,2%, en dépit du repli de 52,9% à 21,62 millions FCFA du résultat financier.

Selon le management, les

projections sur le dernier trimestre laissent entrevoir de bons espoirs pour atteindre le niveau de progression d'avant la pandémie de la Covid-19 devant ainsi permettre de clôturer l'année 2021 sur des bases solidifiées, après une année 2020 difficile.

Comportement de l'action UNIWAX à la BRVM

Depuis fin avril dernier, les investisseurs à la BRVM ont marqué leur retour sur la valeur

Uniwax. Ce qui s'est traduit par une forte progression du cours du titre qui est passé de 1 035 FCFA en avril à 2 100 FCFA hier 22 novembre.

Cette belle tendance haussière devrait encore se poursuivre sur les prochains mois, voire les années à venir.

FINANCES

Ces banques internationales qui détiennent la dette togolaise

Eximbank Chine est le plus important créancier commercial du Togo. Selon des données du Ministère de l'Économie et des Finances, la dette du Togo vis-à-vis du Chinois s'évalue à 279 milliards FCFA fin 2020, représentant 59,9% de la dette commerciale extérieure totale du pays.

C'est une information de Togo First. Comparativement à une année plus tôt, l'engagement du Togo envers la Banque chinoise d'exportation et d'importation a connu une légère baisse de 7%. Il est ainsi passé de 300 milliards en 2019 à 279 milliards avec un taux d'intérêt de 2% en moyenne sur une période de 20 ans. Les prêts contractés auprès de l'institution de

l'Empire du milieu ont essentiellement « permis de réaliser de grands travaux d'infrastructures, notamment la construction et la réhabilitation de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma ainsi que l'aménagement de voies de contournement », justifient les autorités togolaises. Eximbank Chine est suivie de loin, de la banque française Société Générale. Les créances du



géant financier français sont estimées à plus de 96 milliards FCFA, soit 20,75% de la dette commerciale, alors qu'elles étaient quasi-nulles en 2019. L'augmentation de cet encours est le résultat de la deuxième phase de l'opération de reprofilage de la dette intérieure en juin 2020. Un prêt au taux de 4,54% avec

une maturité moyenne de 6 ans aura permis de racheter deux (02) prêts contractés auprès de la BOAD et un (01) emprunt auprès du groupe Ecobank.

Le Japonais Bank of Tokyo MUFG arrive en troisième position au terme de l'année 2020 avec 67 milliards FCFA, soit 14,55%. La dette togolaise envers la banque nipponne provient aussi de l'opération de reprofilage. Cette opération avait permis dès décembre 2020 au pays d'Afrique de l'Ouest d'emprunter 103,625 millions € (67,97 milliards de FCFA) auprès de la banque Tokyo-MUFG au taux de 4,68 % l'an pour 10 ans dont 2 ans

de différé. Au pied du podium, Eximbank Inde, qui représente, avec 22,3 milliards FCFA remboursable sur 22 ans, 1,75% d'intérêts, 4,77% de la dette commerciale du Togo.

Globalement en 2020, les emprunts commerciaux du Togo étaient de l'ordre de 467 milliards FCFA contre 387 milliards de FCFA.

Leur augmentation était essentiellement due à la sortie du Togo à l'international, dans le cadre de son opération de reprofilage.

BURKINA FASO

Ce que dit le blocage du convoi militaire français à Kaya

Après le Mali et le Niger, l'hostilité à la présence militaire au Sahel s'exprime au Faso, forçant un convoi de l'opération Barkhane à se replier.

« La population burkinabè et la jeunesse ne sont pas contre la France, mais contre le système français. On nous parle d'accords gagnant-gagnant. Mais nous, ce qu'on voit, c'est une relation de maître à esclave, même si c'est un langage un peu abusif. En tout cas, de patron à prolétaire. » Sur le campus de l'université Ki-Zerbo de Ouagadougou, Oumar, 26 ans, étudiant en philosophie, débat sous un margousier de la défiance vivement exprimée ces derniers jours vis-à-vis de la présence militaire française au Sahel. Ce jeudi 18 novembre, un convoi logistique de l'opération Barkhane assurant la liaison Abidjan-Gao a été bloqué à Kaya, à 100 kilomètres au nord-est de Ouagadougou, par des milliers de manifestants. Arborant des slogans « France, dégage », ou « À bas la France », ils ont contraint le convoi militaire à rebrousser chemin à l'issue de trois jours de blocus. Un fait inédit.

Nombre de ces manifestants, emmenés par la Copa-BF (Coalition des patriotes du Burkina Faso), soupçonnaient notamment le convoi de livrer des armes aux djihadistes et réclamaient son inspection. Ce dimanche, sur LCI, le patron du Quai d'Orsay, Jean-Yves Le Drian, a dénoncé le rôle des « manipulateurs, par des réseaux sociaux, par des fausses nouvelles, par l'instrumentalisation d'une partie de la presse, qui jouent contre la France, certains parfois même inspirés par des réseaux européens, je pense à la Russie ». Allusion, notamment, à la Copa-BF,

une organisation née en juillet, qui avait récemment invité, dans le cadre d'une manifestation contre le néocolonialisme, l'activiste franco-béninois Kémi Séba, lié à des réseaux russes – il a été expulsé du Burkina Faso le 30 octobre avant de pouvoir rallier l'événement.

Si la propagande visant à démonter les forces françaises au Sahel est indéniable, virulente (au sujet de la France qui recruterait et formerait des djihadistes, des « 11 accords secrets » entre la France et le Burkina Faso et en défaveur de ce dernier, ou des « faux » soldats français morts au Sahel), le fait qu'elle soit bien reçue ne peut pourtant pas se résumer aux guerres d'influence de puissances étrangères. D'autant que l'accusation de collusion entre l'armée française et les djihadistes n'est pas l'apanage de groupuscules ou d'activistes au Burkina Faso. Elle traverse plusieurs couches de la population, de l'administration parfois aussi. « Ce sentiment coule dans le sang de tous les Burkinabè », assure Sankara, 25 ans, étudiant en géologie, vêtu d'une tunique en Faso Dan Fani blanche.

Relation franco-burkinabè mise à mal

Ces charges traduisent plus profondément le malaise qui affecte la relation entre la France et le pays des hommes intègres. « Ce n'est même pas une relation, c'est un protocole pour les intérêts de la France. Une relation, chacun y gagne », poursuit Sankara. Et de pointer la présence de Sabre, unité

des forces spéciales françaises stationnée à Kamboinsé, en périphérie de Ouagadougou. « Si vous êtes là, c'est pour nous aider à régler le problème d'insécurité, mais on ne voit pas les résultats », argue-t-il. « On ne comprend pas le but de Barkhane, ni les résultats qu'ils obtiennent. Depuis qu'ils sont là, le terrorisme ne fait que s'amplifier. On voit qu'ils sécurisent leurs sites simplement », abonde Ouedraogo, étudiant en sciences de la vie de la terre (SVT) de 27 ans, à proximité d'un petit kiosque distribuant du café noir. Depuis 2015, les violences d'acteurs armés ont fait environ deux mille morts au Burkina Faso.

« Depuis l'époque de nos grands-parents, notre pays vous a soutenus dans vos guerres. Aujourd'hui, on fait un blocus, et vous (la France), vous bloquez nos réseaux sociaux. C'est ça, l'amitié ? », reprend Sankara. Une coupure de connexion du réseau mobile est survenue ce samedi vers 22 heures, peu après le départ du convoi français de Kaya. « On en a besoin pour tout. Pour manger, car on paie en transfert d'argent, pour étudier... », explique Ouedraogo. Il était là, déjà, sur ce campus, quand Emmanuel Macron y a prononcé un discours le 28 novembre 2017. Même s'il n'a « pas pu entrer dans l'amphi ». Son camarade de l'UFR de SVT, Abdoul Karim Sawadogo, 23 ans, se dit aujourd'hui déçu par le président français. « On pensait qu'il serait différent. Il avait l'air plus moderne que les présidents français antérieurs, et puis il avait reconnu les crimes de la colonisation. Mais non. Aujourd'hui on aimerait qu'il s'exprime sur la situation, qu'il nous explique quels sont les partenariats entre la France

et le Burkina, ce qu'il y a dans ce convoi militaire, et à qui le matériel est livré. » « Il faut que vous quittiez le Burkina pour qu'on scie nos relations. On va repartir à zéro », tranche, plus amer, Sankara.

« Le vrai et le faux empruntent le même chemin »

Ce sentiment « anti-présence militaire française » s'était déjà manifesté ouvertement au Mali et au Niger. « Au Burkina Faso, on ne peut pas dire qu'il n'existait pas, mais il n'était pas largement diffusé et partagé. Rien n'avait jusqu'alors été entrepris contre des positions ou des intérêts français. Le blocus contre le convoi militaire français est une première, relève Lionel Bilgo, analyste politique et entrepreneur. Il y a en effet un sentiment de complot qui envenime et alourdit. Mais le vrai et le faux empruntent le même chemin. »

Selon lui, la rupture entre la France et le Burkina est aujourd'hui « grandement consommée », avec un rejet local d'une « infantilisation continue ». « Ces divisions sont portées par une frange très jeune de la population qui n'a plus la patience d'attendre que les actes soient posés, ce qui amène à cette explosion, potentiellement violente. Face à eux, la France n'a pas réussi à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération, malgré l'histoire qui nous lie. La politique africaine de Paris est désuète. Quant aux chefs d'État dans la région, ils sont très affaiblis, vomis par endroits, et n'arrivent plus à maîtriser leur population. »

À ce sujet, le Dr Poussi Sawadogo dit, lui, avoir été « surpris par le manque d'anticipation des autorités », alors que la contestation avait

débuté à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou dès le 16 novembre. Quant à la « colère », elle traduit selon cet ancien diplomate enseignant les relations internationales à l'Université libre du Burkina Faso, « l'incompréhension » de la population, face à la disproportion entre les moyens opérationnels et logistiques de Barkhane, et les attaques en série perpétrées sur le territoire burkinabè. « Cette colère s'est amplifiée avec l'attaque horrible d'Inata [survenue le 14 novembre, faisant 53 morts dont 49 gendarmes, NDLR]. Deux jours plus tard, les populations voyant passer ce convoi militaire français impressionnant ont pu se demander où étaient passées ces forces-là au moment de l'attaque. Il y a fondamentalement un problème de communication, et notamment de communication de crise. Mais la question de la défiance vis-à-vis de la stratégie de la France au Sahel s'articule aussi à des questions de gouvernance interne, sans parler des luttes partisans », résume-t-il.

Après l'attaque d'Inata, l'opposition a donné un ultimatum d'un mois au président Kaboré pour trouver une solution à la crise sécuritaire, avant d'appeler à sa démission. Ce 26 novembre doit se tenir à l'Assemblée nationale une séance de questions au gouvernement sur la situation sécuritaire. Depuis le blocage du convoi militaire français, ce jeudi 18 novembre, le président Roch Kaboré ne s'est pas exprimé sur le sujet.

(Source : Le Point)

ARMÉE

La Côte d'Ivoire renforce ses effectifs militaires

De retour dimanche d'un séjour à Paris où il assistait au Forum sur la Paix, le président Alassane Ouattara a annoncé le recrutement de 3000 soldats l'an prochain. Les rangs de l'armée devraient encore gonfler sur les trois prochaines années. La mesure répond aux enjeux de la menace terroriste, qui s'intensifie avec plusieurs attaques de groupes armés dans le nord du pays.

Prévu dans le budget 2022 du ministère de la Défense, le recrutement de ces 3000

soldats marque la première vague d'enrôlement des 10 000 nouveaux éléments

au total censés incorporer l'armée ivoirienne d'ici 2024. L'annonce du président Alassane Ouattara fait suite à la réunion du Comité des chefs d'état-major de la Cédéao la semaine dernière à Abidjan. Les échanges se sont conclus sur la nécessité du partage de renseignements entre les États de la région et leur coordination d'action dans la lutte anti-terroriste.

Depuis l'an dernier, la Côte d'Ivoire est dans le viseur des groupes armés sahéliens, qui lancent régulièrement des attaques dans le nord du pays, près de la frontière avec le Burkina Faso, dont celle de Kafolo en juin 2020 où quatorze soldats ivoiriens avaient été tués. Mais ces recrutements vont également favoriser le rajeunissement des effectifs

et compenser les départs à la retraite, comme l'explique une source à l'état-major.

L'armée ivoirienne souffrait d'un nombre pléthorique d'officiers et sous-officiers et d'une insuffisance de soldats. Ces incorporations serviront à rééquilibrer les rangs.

(Source : RFI)

REVISION LOI ORGANIQUE HAAC

Les points clés

Ce mardi 23 novembre 2021, les députés ont examiné et adopté à l'unanimité le projet de loi modifiant la loi organique du 10 décembre 2018 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la communication (HAAC). Une séance présidée par Yawa Dzigbodi Tsegan, présidente de l'Assemblée nationale, en présence de Christian Trimua, ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République, et du Pr. Akodah Ayewouadan, ministre de la Communication et des Médias, tous deux, porte-paroles du gouvernement.

Isidore AYEKO

C'est au cours de la 12^{ème} séance plénière de la 2^{ème} session ordinaire de l'année que cette relecture est effective. Une révision qui trouve son origine dans la dynamique législative et réglementaire imprimée par la feuille de route gouvernementale 2020-2025, notamment en son troisième axe. Cette dynamique, elle-même, propulsée par les changements progressifs qui bouleversent le secteur de la communication au Togo, à savoir l'émergence de nouveaux médias, de nouveaux canaux, de nouveaux vecteurs.

Ainsi, le projet de loi adopté par rapport à la HAAC est une relecture partielle

de la loi organique relative à l'institution. Il permet de raffermir la liberté d'expression, de rassurer les professionnels des médias et de la communication et d'améliorer les rapports entre ces derniers et l'instance de régulation des médias. Cette relecture balise ainsi la voie au processus de renouvellement des membres de la HAAC. Les articles 5, 6, 11, 13, 31, 34, 46, 54, 62, 63, 65, 66, 67, 69 de la loi organique n^o2018-029 du 10 décembre 2018 ont subi des modifications de même que l'article 34 qui est abrogé.

« Al'issue du vote que vous venez de manifester, vous accordez au secteur de la communication et des médias, de nouvelles

dispositions réglementaires devant contribuer à renforcer les relations entre la HAAC et les acteurs de la presse. Vous mettez en lumière un triptyque : l'autorégulation, la régulation et le pouvoir judiciaire. L'autorégulation incombant à l'OTM, la régulation à la HAAC et le judiciaire réservé au pouvoir judiciaire », a déclaré Pr. Akodah Ayewouadan, ministre de la Communication et des Médias. Trois principes sont à distinguer à l'issue de ce vote : la cohérence d'ensemble de la loi organique relative à la HAAC avec le code de la presse et de la communication, l'harmonisation des compétences de la HAAC avec celles des juridictions, en l'occurrence les sanctions administratives qu'elle peut prononcer avec les procédures et les décisions des juridictions, et la composition ou la désignation des membres de l'institution, afin de permettre à plus de représentants de la presse d'y être et assurer un équilibre dans la composition de la HAAC.

Yawa Dzigbodi Tsegan, a salué, pour sa part, l'adoption de ce projet de loi qui permet d'établir une

relation de confiance entre les professionnels des médias, de la communication et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

Le rôle de l'OTM

Dans le processus conduisant au renouvellement des membres de la HAAC, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) a désormais un rôle clair. Le législateur a ressenti le besoin de conférer à l'OTM une sorte d'autorité, en reconnaissant son existence dans le code de la presse et de la communication, à son article 60, comme étant l'unique organe d'autorégulation de la presse nationale.

« L'OTM n'est pas habilité à apprécier l'éligibilité des candidatures à la HAAC. Cette responsabilité revient à l'Assemblée nationale. Le rôle de l'OTM est un rôle de secrétariat pour recevoir les candidatures et les soumettre à l'Assemblée nationale. Concernant les recours, la première voix de recours s'exerce au niveau de l'Assemblée nationale auprès de la présidente de l'Assemblée nationale », a expliqué le ministre Christian Trimua, en réponse

à la question du député Anaté Kouméalo. L'implication de l'OTM comme organe chargé d'établir et de transférer la liste des candidats à la HAAC à l'Assemblée nationale vise d'abord à renforcer l'OTM dans son existence et dans son fonctionnement et ensuite à contourner le déséquilibre que présentent les organisations professionnelles de la presse, ce qui pourrait affecter le processus de collecte des candidatures. Il n'aura pas pour mission de désigner, de retenir ou de rejeter une quelconque candidature.

« Les responsables de l'OTM peuvent être candidats car l'OTM n'est pas une institution de la République. Mais une fois qu'un membre de l'OTM est élu comme membre de la HAAC, il ne pourra cumuler les deux postes », a-t-il ajouté. A l'issue des modifications de cette loi organique, le compteur des mandats est donc remis à zéro. Les anciens membres de la HAAC pourront donc postuler sous le régime de la nouvelle loi.

COVID-19

Le pass vaccinal numérique togolais reconnu par l'UE

Avec une stratégie de vaccination reconnu comme étant efficace, le Togo est placé au rang des pays les mieux vaccinés de la sous-région. En effet, plus d'un million de personnes, soit 25% de la population cible togolaise, se sont déjà enrôlés sur la plateforme numérique d'enrôlement et de suivi des personnes vaccinées, mise en place dès le démarrage de la campagne de vaccination par le Togo. Une stratégie qui lui a valu la reconnaissance de son pass vaccinal numérique par l'Union Européenne (U.E).

Le Togo est le premier pays d'Afrique subsaharienne dont le certificat de vaccination COVID-19 est reconnu par l'Union Européenne. A compter de ce jeudi 25 novembre, le certificat de vaccination numérique de 25 pays dont le Togo est reconnue par l'Union Européenne.

En effet, une plateforme, entièrement développée au Togo, qui permet d'émettre un certificat de vaccination Covid-19 numérique avec QR code aux personnes qui ont reçu le nombre minimal de doses requis. Avec ce dispositif digital, le Togo a pu établir en un temps record,

la réciprocité avec le système européen des certificats de vaccination numériques contre la Covid-19.

Le commissaire européen à la Justice, Didier Reynders, s'est félicité du nombre croissant de pays rejoignant l'effort de l'UE et a souligné que 51 pays et territoires sur cinq continents sont désormais connectés au système de certificat numérique COVID de l'UE. « Je suis également ravi que nous ayons le premier pays d'Asie du Sud-Est (Singapour) et le premier pays d'Afrique subsaharienne (Togo) qui seront interconnectés au certificat numérique COVID.



A l'approche des fêtes de fin d'année, je souhaite réaffirmer aux voyageurs la confiance de voyager à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE », a-t-il poursuivi.

« Je félicite le gouvernement togolais pour sa proactivité afin d'obtenir l'équivalence du certificat de vaccination numérique avec celui de l'Union européenne. C'est une bonne nouvelle pour tous les Togolaises et les Togolais, notamment ceux de la diaspora et les hommes d'affaires européens effectuant des déplacements réguliers au Togo », a indiqué Joaquín Tasso Vilallonga, ambassadeur de l'Union européenne au Togo.

« Les efforts du gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, notamment dans la mise en œuvre de la stratégie vaccinale,

sont recommandables. Avec plus de 500 000 personnes complètement vaccinées et presque un million de personnes partiellement vaccinées, le Togo affiche aujourd'hui un taux de vaccination de 12%, et œuvre pour une nette amélioration de ce taux d'ici la fin de l'année », a fait savoir le ministre de la Santé, Pr. Moustafa Mijiyawa.

Cina Lawson, ministre de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale, a de son côté, affirmé que « la numérisation du certificat de vaccination est une première étape dans l'effort de digitalisation du secteur de la santé au Togo. A terme, cette digitalisation permettra, entre autres, de suivre le parcours médical des patients et de poser les bases pour le développement de la télémédecine. La reconnaissance du certificat togolais par le système européen atteste aussi de l'importance pour notre pays de construire des solutions numériques interopérables qui répondent aux normes et aux standards internationaux ».

LA NOUVELLE TRIBUNE

Récupéré No 0546/31/05/16/
HAAC
Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINOU
Isidore AYEKO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
1000 exemplaires



**du 1^{er} octobre au
15 décembre 2021**

bénéficiez d'un
abattement
allant jusqu'à

40%

de la

valeur en douane

de vos VÉHICULES



25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 15 décembre 2021**



30% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2020**



35% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2019**



40% pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est **antérieure au 1^{er} janvier 2019**